



rapport annuel de gestion

31 mars
2018



Centre d'hébergement et de soins de longue durée
Privé conventionné (66 lits)
Permis n° 5123-4003
Région 06 (Montréal)

**Pour la période du 1^{er} avril 2017
au 31 mars 2018**

Par Line Mercier
Directrice générale

1175, chemin de la Côte-Vertu
Ville Saint-Laurent (Québec) H4L 5J1
Tél. : 514 744-1175
Télec. : 514 744-0557
info@age-3.com
www.age-3.com

TABLE DES MATIÈRES

1.	Message de la Directrice générale	2
2.	Déclaration de la Directrice générale (voir annexe 1).....	3
3.	Présentation de l'établissement.....	3
	Organigramme de l'établissement (voir annexe 2).....	4
4.	Activités de l'établissement	4
	Les priorités organisationnelles.....	4
	Visite d'évaluation des orientations ministérielles	4
	Orientations stratégiques et priorités d'action	4
	Agrément	4
	Résultats obtenus (voir annexe 3)	5
	Sécurité des soins et services (voir annexe 4)	5
	Examen des plaintes et promotion des droits des usagers	5
	CSST (voir annexe 5).....	5
	Programme d'aide aux employés (PAE) (voir annexe 6).....	6
5.	Conseils ou comités de l'établissement créés en vertu de la LSSSS et des besoins de l'organisation	6
	Comité des usagers (voir annexe 7)	6
6.	États financiers et analyse des résultats des opérations.....	8
	État des résultats du fonds d'exploitation (AS-471) (voir annexe 8).....	8
	Rapport du vérificateur (voir annexe 9).....	8
7.	Code d'éthique et déontologie des administrateurs (voir annexe 10).....	8
8.	Informations spécifiques pour l'année 2017-2018	9

1. Message de la Directrice générale

L'année 2017-2018 a permis à l'équipe du CHSLD Saint-Vincent-Marie de faire avancer plusieurs dossiers opérationnels, et ce, dans le respect d'un processus d'amélioration continue et d'une philosophie de gestion participative et rigoureuse.

Toute l'équipe du CHSLD Saint-Vincent-Marie a travaillé ardemment à l'atteinte des objectifs 2017-2018. Nous amorçons l'année 2018-2019 avec grande énergie afin de poursuivre le processus d'amélioration continue dans l'offre de soins et services de grande qualité à notre clientèle qui nous mènera à la visite d'agrément Canada en octobre 2019.

2. Déclaration de la Directrice générale (voir annexe 1)

3. Présentation de l'établissement

Mission

« La mission du CHSLD Saint-Vincent-Marie est d'offrir des services personnalisés et un milieu de vie adaptés aux besoins des résidents admis.

Dans le respect de leurs différences, de leurs goûts et de leurs valeurs, le CHSLD Saint-Vincent-Marie met en place les conditions leur permettant de se maintenir en santé, de conserver le plus possible leur autonomie et de se développer comme personnes aux niveaux physique, affectif, intellectuel, social et spirituel. »

Afin de respecter cette mission, l'établissement offre les services cliniques suivants :

- Services médicaux
- Services soins infirmiers
- Service de pharmacie
- Service de conseiller au contrôle et à la prévention des infections
- Service de physiothérapie
- Service d'ergothérapie
- Service de nutrition
- Service de travail social
- Service d'animation-loisirs (bénévoles)
- Service de pastorale

Ainsi que les services techniques suivants :

- Service alimentaire
- Service de buanderie
- Service d'hygiène et de salubrité
- Service de maintenance

Situation

Le CHSLD Saint-Vincent-Marie inc. est situé au :

1175, boul. de la Côte-Vertu
Montréal (Québec) H4L 5J1
Téléphone : 514 744-1175
Télécopie : 514 744-0557

Structure de l'organisation

Organigramme de l'établissement (voir annexe 2).

	EFFECTIFS	
	Cadres	Syndiqués et syndiquables non-syndiqués
Temps complet	3	26
Temps complet temporaire	-	-
Temps partiel régulier	1	41
Temps partiel occasionnel		27

4. Activités de l'établissement

Les priorités organisationnelles

Au cours de l'exercice qui se termine, l'organisation a priorisé le suivi des visites d'appréciation de la qualité du MSSS et d'Agrément Canada. Ces suivis se sont traduits par un plan d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité 2017-2020.

Visite d'évaluation des orientations ministérielles

Suite à la visite des représentants du MSSS, l'organisation a assuré le suivi du plan d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité 2017-2020 afin d'assurer l'implantation des recommandations en lien avec les Orientations ministérielles des résidents hébergés en CHSLD.

Orientations stratégiques et priorités d'action

Le comité de gestion et l'équipe de gestionnaires s'assurent en continu au respect du plan stratégique 2018-2020. Le plan d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité 2017-2020 se poursuit par toutes les directions.

Agrément

L'organisation a reçu en 2015 l'accréditation d'Agrément Canada « Agrée avec mention » ainsi qu'une pratique exemplaire dans le cadre de la création d'un outil de travail « RADAR » en prévention des infections. Nous poursuivons notre plan d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité ainsi que le processus qui nous mènera à la visite d'octobre 2019.

Résultats obtenus (voir annexe 3)

Suivi de l'entente de gestion en annexe (Reddition de compte et Imputabilité de l'établissement 2017-2018).

Sécurité des soins et services (voir annexe 4)

La répartition des déclarations des incidents/accidents par type d'événement se présente de la façon suivante pour l'ensemble de l'établissement couvrant l'année financière 2017-2018.

Type d'événement	Nombre
Chutes	160
Erreurs médicamenteuses	69
Agressions	8
Matériel/équipement/bâtiment	14
Autres types d'événements indésirables	136
TOTAL	387

La déclaration des événements indésirables survenus dans l'établissement constitue une priorité organisationnelle. Le suivi et l'analyse de ces déclarations permettent de mettre en place des pistes de développement et d'amélioration de la qualité des soins et services offerts.

Examen des plaintes et promotion des droits des usagers

Conformément à la circulaire du Ministère de la Santé et des services sociaux en lien avec la gestion des plaintes, le rapport d'activités du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services sera disponible au plus tard le 30 septembre prochain.

CSST (voir annexe 5)

Grâce au travail soutenu de l'équipe de la direction des ressources humaines, une diminution de notre taux de CSST a été notée au cours de la dernière année.

À titre d'information, voici les taux de cotisation à payer pour les trois (3) dernières années :

- 2015 3,23 \$
- 2016 2,98 \$
- 2017 2.34\$

Programme d'aide aux employés (PAE) (voir annexe 6)

Nous avons poursuivi l'accessibilité des services du programme d'aide aux employés (PAE) et les résultats figurent en annexe.

5. Conseils ou comités de l'établissement créés en vertu de la LSSSS et des besoins de l'organisation

Liste des membres du conseil d'administration

L'établissement étant un établissement privé conventionné, le conseil d'administration est composé des actionnaires.

Liste des comités et des conseils institués en grande partie par la LSSSS

- Comité des usagers
- Comité milieu de vie
- Comité de contrôle et de prévention des infections
- Comité sur les moyens de contrôle et les chutes
- Comité de gestion des risques
- Comité des mesures d'urgence
- Comité paritaire santé et sécurité au travail
- Comité qualité d'Agrément Canada
- Comité employeur de choix

Comité de vigilance et de la qualité

La direction en collaboration avec le comité de gestion de l'établissement a actualisé le dossier de gestion des risques et de la qualité pour ainsi permettre une structure plus efficiente qui a permis au comité de gestion, pour cette année de siéger avec le mandat du comité de vigilance et qualité.

Comité des usagers (voir annexe 7)

Voir le rapport financier du comité des usagers au 31 mars 2018 en annexe.

Conformément à la circulaire du Ministère de la Santé et des services sociaux en lien avec le comité des usagers, le rapport d'activités du comité des usagers sera disponible au plus tard le 30 septembre prochain.

Comité de gestion des risques

Les indicateurs reliés à la gestion des risques sont suivis périodiquement (13 par année) par le comité de gestion.

Comité de planification des mesures d'urgence

Dans le cadre des mesures d'urgence, une très grande partie des énergies a été consacrée à actualiser ce plan. Le calendrier des activités en lien avec les mesures d'urgence se poursuit de façon continue.

Comité santé et sécurité au travail

Nous avons regroupé les efforts des comités CPSST des deux (2) sites de CHSLD Age3. Ainsi, tous les sujets reliés à la gestion des risques en termes de santé et sécurité au travail sont discutés au comité et peuvent faire l'objet de plan d'action et de recommandations au comité de gestion.

Comité employeur de choix

Le comité de gestion de CHSLD Age3 reconnaît l'importance déterminante de la contribution de son personnel à la réalisation de sa mission et à la prestation de services de qualité aux résidents.

Dans cet esprit, le comité Employeur de choix est une instance consultative, approuvée par la haute direction de l'établissement, qui a pour mission de promouvoir les pratiques organisationnelles favorables à la santé et au mieux-être ainsi qu'à la santé physique et psychologique des personnes au travail, à la rétention, la fidélisation et la reconnaissance de ceux-ci, et ce, dans le respect des lignes directrices de la direction. Le comité se veut une instance stratégique visant l'établissement et le maintien d'une culture et d'un milieu sain et sécuritaire. Cette approche de santé globale fait partie intégrante des activités de CHSLD Age3 et de sa gestion vers l'atteinte des résultats poursuivis dans le respect de ses valeurs et de sa vision.

Le comité employeur de choix est une instance privilégiée pour:

- Entreprendre une démarche organisationnelle visant à maintenir et améliorer, de façon durable, l'état de santé et du mieux-être du personnel de CHSLD Age3.
- Faire la promotion de la santé et du mieux-être organisationnels et individuels.
- Favoriser l'attraction, la rétention du personnel et la reconnaissance du personnel.

Prévention des infections

La prévention et le contrôle des infections représentent un enjeu majeur pour la protection des résidents, du personnel, des visiteurs et des fournisseurs de services du CHSLD Saint-Vincent-Marie.

Les équipes des soins infirmiers appliquent une gestion systématique des infections nosocomiales.

Gestion de la prévention des infections

La gestion optimale des risques reliés à la transmission des infections et l'offre de soins et services de qualité est une priorité constante pour l'ensemble des gestionnaires et des employés de l'établissement.

Éclosions

L'établissement n'a connu aucune éclosion.

Formation offerte

De la formation a été offerte au personnel, aux bénévoles et aux visiteurs en matière de prévention et de contrôle des infections en lien avec l'hygiène des mains, le port des gants et la vaccination d'influenza.

De plus, des audits de qualité ont été réalisés démontrant une amélioration appréciable des résultats.

Vaccination influenza

Les résultats de la campagne de vaccination hiver 2017-2018 contre l'influenza sont les suivants :

- Taux de vaccination de 85 % chez les résidents
- Taux de vaccination de 19 % chez les employés et les bénévoles

6. États financiers et analyse des résultats des opérations

État des résultats du fonds d'exploitation (AS-471) (voir annexe 8)

Pour l'état des résultats, nous avons joint deux (2) extraits du rapport AS-471 au présent rapport annuel de gestion en annexe. Cependant, nous vous référons à notre rapport AS-471.

Rapport du vérificateur (voir annexe 9)

7. Code d'éthique et déontologie des administrateurs (voir annexe 10)

Vous trouverez ci-inclus en annexe, le code d'éthique et de déontologie mise à jour appliquée à notre établissement.

8. Informations spécifiques pour l'année 2017-2018

Notre démarche d'amélioration continue passe aussi par la reconnaissance du travail fait par tous les employés de l'organisation.

C'est ainsi que, depuis plus de dix-huit (18) ans, la direction générale en collaboration avec la direction des ressources humaines organise une journée de reconnaissance pour tous les intervenants. Lors de cette journée, les membres de la direction invitent les employés à un dîner.

De plus, nous soulignons avec cérémonie les employés qui nous quittent pour la retraite.



Line Mercier

Directrice générale

ANNEXE 1

Déclaration de la Directrice générale


Déclaration de fiabilité des données

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de gestion de l'exercice 2017-2018 du CHSLD Saint-Vincent-Marie :

- Décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de l'établissement;
- Présentement les indicateurs, les cibles et les résultats obtenus;
- Présentement les données exactes et fiables;
- Présentement une concordance avec les états financiers qui sont gérés et audités conformément aux lois et règlements qui les régissent.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables, c'est-à-dire objectives, exemptes d'erreurs et vérifiables, et qu'il en va de même pour les contrôles afférents aux données présentées. Ces données correspondent à la situation telle qu'elle se présentait pour l'exercice terminé le 31 mars 2018.

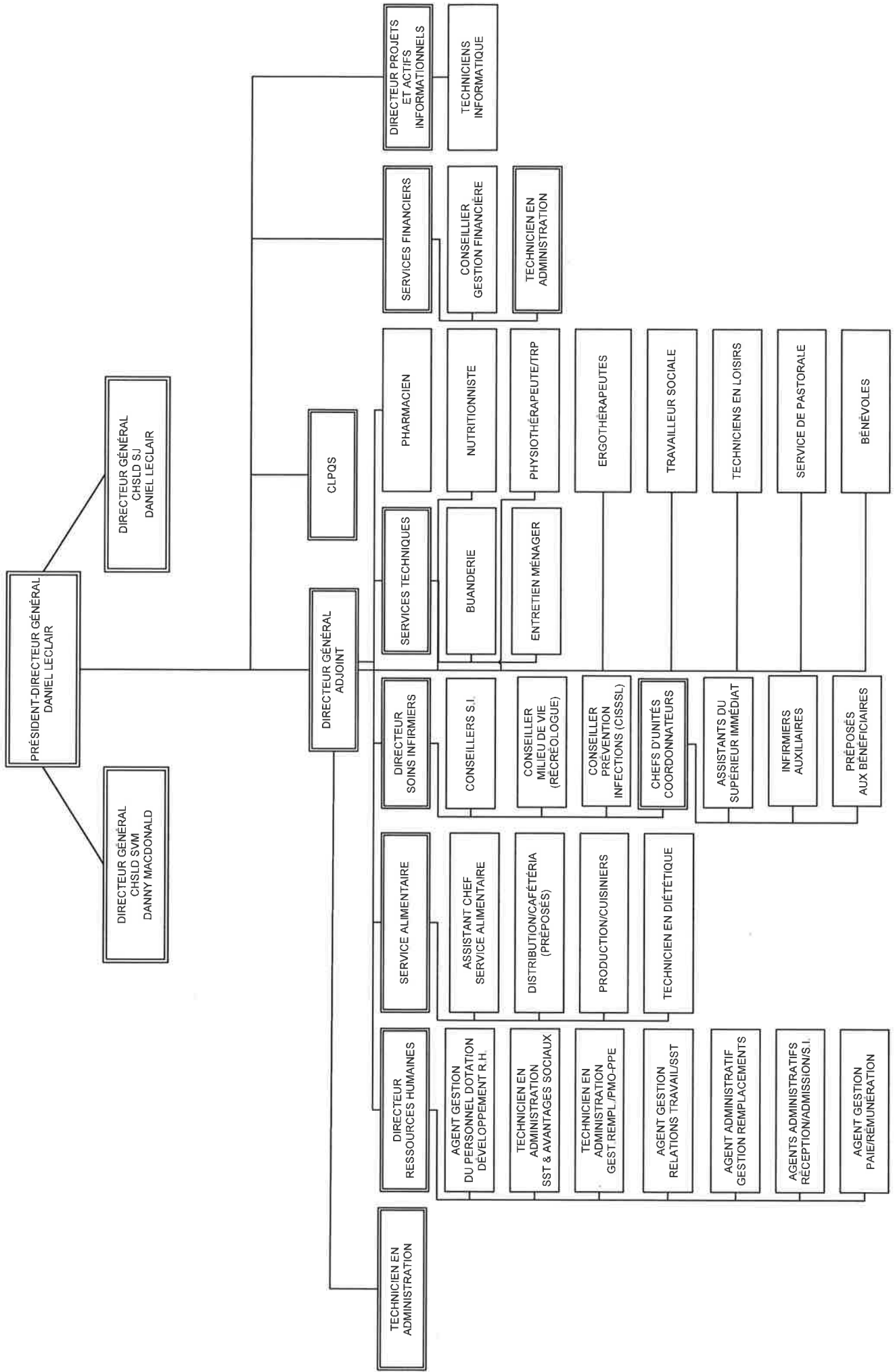


Line Mercier
Directrice générale

ANNEXE 2

Organigramme

CHSLD AGE3



ANNEXE 3

Reddition de compte

DESCRIPTION	RÉSULTATS P13/2017-2018
1. Disponibilité et utilisation optimale de la main-d'œuvre du réseau.	L'établissement a déposé un plan de main-d'œuvre afin d'améliorer l'équilibre entre les effectifs requis et disponibles.
2. Réduire le recours à la main-d'œuvre indépendante dans les secteurs d'activités cliniques : <ul style="list-style-type: none"> - Infirmiers(ères) - Infirmiers(ères) auxiliaires - Préposés aux bénéficiaires 	<p style="text-align: right;">25,22</p> <p style="text-align: right;">0,44</p> <p style="text-align: right;">2,68</p>
3. Réduire le temps travaillé en temps supplémentaire (TS) : <ul style="list-style-type: none"> - Infirmiers(ères) - Infirmiers(ères) auxiliaires - Préposés aux bénéficiaires - Ensemble du réseau 	<p style="text-align: right;">2,57</p> <p style="text-align: right;">6,09</p> <p style="text-align: right;">7,58</p> <p style="text-align: right;">5,19</p>
4. Mettre en œuvre des mesures pour améliorer le climat de travail et favoriser la santé et le bien-être du personnel du réseau du MSSS en s'appuyant sur les programmes de type « Entreprise en santé ». Taux d'assurance salaire.	7,90
5. Taux d'occupation	99,48

ANNEXE 4

Déclaration des événements indésirables

Nombre d'événements par types et par période

Établissement: CHSLD AGES INC.
 Exercice financier: 2017-2018
 Périodes: Toutes
 Types d'événements: Tous
 Installations: CHSLD ST-VINCENT-MARIE

Période	Type										Total
	Chute	Médicament	Traitement/ Intervention	Diète	Matériel	Équipement	Effets personnels	Abus/ Agression/ Harcèlement/ Intimidation	Autres	Total	
1	10	8		2					5	25	
2	4	3	1		1				6	15	
3	9	2		1	1				11	24	
4	4	1							13	18	
5	7	5					1		8	21	
6	14	5			1				15	35	
7	18	10			1	1	3		20	53	
8	24	6	1		3			19	53	53	
9	18	12	2		2	1	1	9	45	45	
10	18	4	1		1		1	9	33	33	
11	12	1	1		1		3	9	27	27	
12	14	9			1	1	2	9	36	36	
13	8	3					2	1	3	17	
Total	160	69	6	3	11	3	6	8	136	402	

Établissement: CHSLD AGES INC.
 Exercice financier: 2016-2017
 Périodes: Toutes
 Types d'événements: Tous
 Installations: CHSLD ST-VINCENT-MARIE

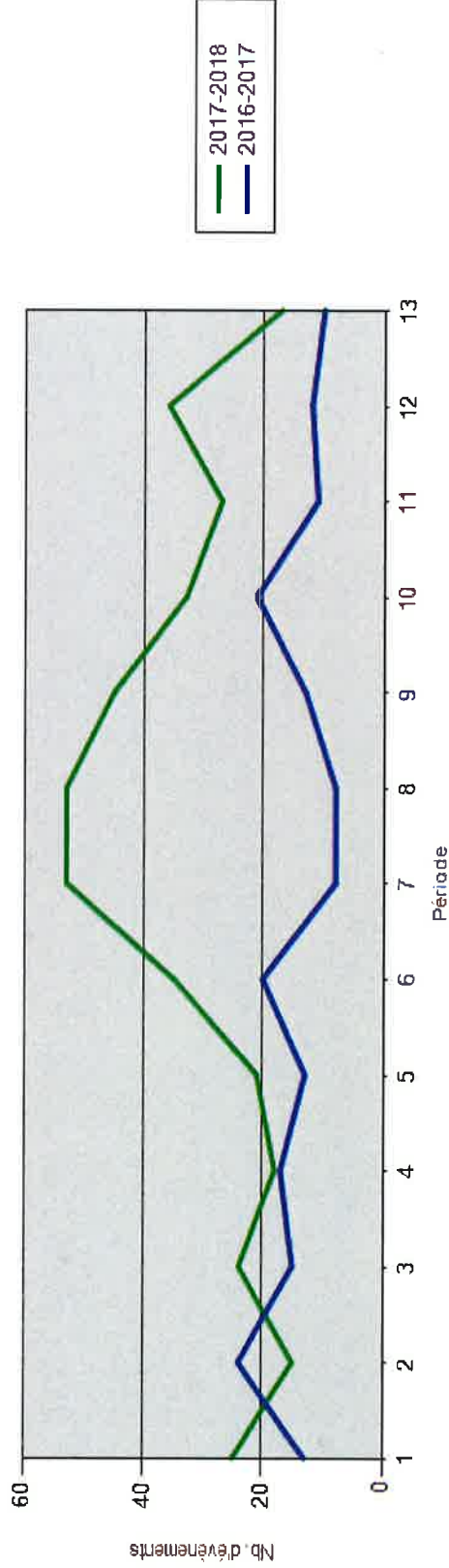
Période	Type										Total
	Chute	Médicament	Traitement/ Intervention	Diète	Matériel	Équipement	Effets personnels	Abus/ Agression/ Harcèlement/ Intimidation	Autres	Total	
1	7	2		1					3	13	
2	8	2							14	24	
3	5	1		1	1			1	6	15	
4	5	3					1		8	17	
5	5	1			1				6	13	
6	9				1	1		2	7	20	
7	2	1							5	8	
8	7		1						8	8	
9	7	4						1	1	13	
10	11	2	1		1			6	21	21	
11	6	1					1	3	11	11	
12	1	4			3	1		3	12	12	
13	4						1	5	10	10	
Total	77	21	2	2	7	2	3	4	67	185	

Rapport annuel incidents - accidents

Comparaison entre deux années et période par période

Etablissement: CHSLD AGE3 INC.
 Installations: CHSLD ST-VINCENT-MARIE
 Année 1: 2017-2018
 Année 2: 2016-2017

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	Total	Année	Moy.	Total
2017-2018	25	15	24	18	21	35	53	53	45	33	27	36	17	402	2017-2018	30	402
2016-2017	13	24	15	17	13	20	8	8	13	21	11	12	10	185	2016-2017	14	185



Nombre d'événements par gravité et installation

Établissement: CHSLD AGE3 INC.
 Exercice financier: 2017-2018
 Périodes: Toutes
 Types d'événements: Tous
 Installations: CHSLD ST-VINCENT-MARIE

Installation	Niveau de gravité							Total
	A	B	C	D	E1	E2	F	
CHSLD ST-VINCENT-MARIE	34	48	73	176	66	3	1	402
Total	34	48	73	176	66	3	1	402

Établissement: CHSLD AGE3 INC.
 Exercice financier: 2016-2017
 Périodes: Toutes
 Types d'événements: Tous
 Installations: CHSLD ST-VINCENT-MARIE

Installation	Niveau de gravité				Total
	A	B	C	E1	
CHSLD ST-VINCENT-MARIE	14	15	76	73	185
Total	14	15	76	73	185

Nombre d'événements par gravité et type d'événement

Établissement: CHSLD AGE3 INC.
 Exercice financier: 2017-2018
 Périodes: Toutes
 Types d'événements: Tous
 Installations: CHSLD ST-VINCENT-MARIE

Type d'événement	Niveau de gravité								
	A	B	C	D	E1	E2	F	I	Total
Abus/ Agression/ Harcèlement/ Intimidation	2		4		2				8
Autres	13	21	12	47	42			1	136
Chute	3	7	13	115	19	2	1		160
Diète			3						3
Effets personnels	4		1	1					6
Équipement	3								3
Matériel	3	4	1	1	1	1			11
Médicament	3	15	37	12	2				69
Traitement/ Intervention	3	1	2						6
Total	34	48	73	176	66	3	1	1	402

Établissement: CHSLD AGE3 INC.
 Exercice financier: 2016-2017
 Périodes: Toutes
 Types d'événements: Tous
 Installations: CHSLD ST-VINCENT-MARIE

Type d'événement	Niveau de gravité							
	A	B	C	D	E1	Total		
Abus/ Agression/ Harcèlement/ Intimidation	1		3			4		
Autres	4	6	35	18	4	67		
Chute	7	3	12	52	3	77		
Diète			2			2		
Effets personnels	1	2				3		
Équipement		1	1			2		
Matériel	1	3	2	1		7		
Médicament			19	2		21		
Traitement/ Intervention			2			2		
Total	14	15	76	73	7	185		

ANNEXE 5

Cotisations révisées de la CSST



SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Avis de calcul du taux personnalisé

2018

Monsieur Daniel Leclair
CHSLD Âge3 inc.
4410, boulevard Saint-Martin Ouest
Laval (Québec) H7T 1C3

Mise à jour des données : 31 décembre 2017

Le 22 janvier 2018

Page 1 de 16

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1172590540

Votre taux personnalisé

Unité de classification	Taux de l'unité**	Taux personnalisé**
59030	2,37 \$	2,34 \$

Servant à établir votre prime, le taux indiqué ci-dessus a été déterminé selon le mode de tarification personnalisé. Cette tarification est basée sur l'évaluation de votre risque par rapport à celui de l'ensemble des employeurs tarifés au taux de l'unité dans laquelle votre activité est classée.

Attention! Le ou les taux personnalisés indiqués ci-dessus ne doivent pas servir à calculer le montant de vos versements périodiques. La CNESST vous informe toujours par écrit de toute modification à votre taux de versement périodique, le cas échéant.

Comment se fait cette évaluation ?

À partir des coûts des lésions professionnelles imputées à votre dossier et à celui de ces mêmes employeurs, compte tenu de la taille de votre entreprise. La comparaison est ensuite traduite en indices de risque qui servent à calculer votre taux personnalisé. La participation à une mutuelle de prévention a également été prise en considération aux fins du calcul du taux personnalisé.

Quels sont les coûts utilisés aux fins du calcul du taux personnalisé ?

Comme le montrent le sommaire et le relevé détaillé des données financières ayant servi au calcul du taux personnalisé, pour l'année 2018, la CNESST a tenu compte des coûts des lésions survenues entre 2013 et 2016. Pour cette période, 77 dossiers de lésion correspondant à un coût d'indemnisation de 637 522,74 \$ (englobant les prestations versées, engagées ou prévues) ont été pris en compte.

Toutefois, aux fins de la tarification, un montant de 430 935,97 \$ a été retenu pour le calcul. Ce montant est constitué de 142 798,37 \$ à titre de coûts retenus court terme et de 288 137,60 \$ à titre de coûts retenus long terme.

** Les taux ne tiennent pas compte de votre contribution au financement d'une ou de plusieurs associations sectorielles paritaires.

Suite au verso

Vos indices de risque compte tenu de la participation à une mutuelle de prévention.

Votre indice de risque court terme : 1,0427
Votre indice de risque long terme : 0,9729

Ces deux indices permettent de déterminer votre taux.

Pourquoi deux indices?

Pour évaluer votre risque, la CNESST fait la distinction entre les coûts retenus à court terme et à long terme.

Rappelons que les indices de risque traduisent vos résultats par rapport à ceux des autres employeurs. Ainsi l'indice moyen étant de 1, cela signifie que :

- avec un indice **court terme** de 1,0427, votre risque associé aux coûts à court terme est de 4 % supérieur à celui des employeurs exerçant les mêmes activités;
- avec un indice **long terme** de 0,9729, votre risque associé aux coûts à long terme est de 3 % inférieur à celui des employeurs exerçant les mêmes activités.

Le taux personnalisé figurant à la première page de l'avis est donc le résultat de l'application de ces indices de risque pour l'année 2018.

La CNESST, votre premier partenaire en prévention

Comme vous pouvez le constater, une réduction du nombre des lésions et des coûts qui y sont liés permet d'obtenir un taux personnalisé plus avantageux. Faire de la prévention et favoriser le retour en emploi des travailleurs accidentés constituent de bons moyens de réduire votre prime. N'hésitez pas à communiquer avec un de nos préposés du Centre de relations clients et d'admissibilité au 1 844 838-0808 pour obtenir de l'assistance ou des conseils.

Renseignements additionnels

Sur demande, la CNESST pourra vous fournir le calcul détaillé de votre taux personnalisé ainsi qu'un document indiquant quelle part de votre taux personnalisé représentent les coûts associés à chaque lésion.

Centre de cotisation
C. P. 1200, succ. Terminus
Québec (Québec) G1K 7E2
Tél. : 1 844 838-0808
Télec. : 1 855 705-8328
cnesst.gouv.qc.ca/sst

ANNEXE 6

Rapport annuel Programme d'aide aux employés (PAE)



CHSLD ST-VINCENT MARIE

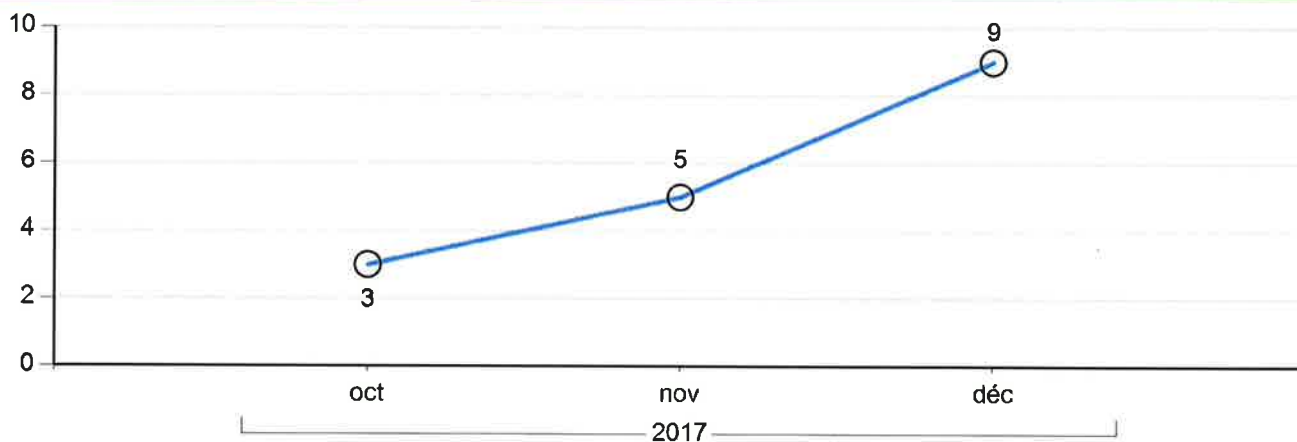
Rapport Statistique Cumulatif

Période du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

CHSLD ST-VINCENT MARIE
Rapport Statistique Cumulatif

Période du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

Nombre d'heures de consultation par mois



Nombre de consultations et nombre d'heures par mois

Année		Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
2017	Consult										3	5	9	17
	Heures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	5	9	17

Résumé pour cette période

Total des heures de consultation	17
Nombre de personnes ayant consulté	4
Moyenne d'heures de consultation par personne	4,25
Taux de consultation (individus ayant consulté sur le nombre total d'employés admissibles)	4,35%

CHSLD ST-VINCENT MARIE
Rapport Statistique Cumulatif

Période du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

Statistiques sur les consultations des employés vs les conjoints et enfants

	Nb Empl.	Employés	Conjoints	Enfants	Total
CHSLD ST-VINCENT MARIE	92,00	4	XXXX	XXXX	4
Taux d'utilisation		4,35%	XXXX	XXXX	4,35%

Les données ont été supprimées afin de préserver la confidentialité.

Statistiques sur le groupe d'âge et le sexe des individus ayant consulté durant cette période

Groupe d'âge	Total		Employés				Conjoint / Enfant(s)			
		%	Femme	%	Homme	%	Femme	%	Homme	%
20 ans et moins	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
21 à 30 ans	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
31 à 40 ans	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
41 à 50 ans	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
50 ans et plus	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	XXXX		XXXX		XXXX		XXXX		XXXX	

Les données ont été supprimées afin de préserver la confidentialité.

Moyenne d'âge pour les individus ayant consulté durant cette période : XXXX

Statistiques sur les motifs de consultation les plus rencontrés

Motifs de consultation	Heures	% du total
Dépression	5	29%
Relations interpersonnelles	4	24%
Troubles d'adaptation	4	24%
Épuisement	3	18%
Absence	1	6%

CHSLD ST-VINCENT MARIE
Rapport Statistique Cumulatif

Période du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

Moyenne d'heures de consultation par employé

Nombre d'utilisateurs	Heures de consultation	Total des heures de consultation
1	3,00	3,00
1	4,00	4,00
2	5,00	10,00
Total	Moyenne	Total
4	4,25	17,00

Le cas échéant, le détail des dépassements figurera dans la compilation des données présentées dans le rapport statistique annuel.

CHSLD ST-VINCENT MARIE
Rapport Statistique Cumulatif

Période du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

Nombre d'individus et heures de consultation par motif Motifs reliés au travail					
Motifs	Nombre d'heures	Individus		Heures	
		Reliés au travail	Nombre	Reliées au travail	Nombre
Dépression	5,00		1		5,00
Relations interpersonnelles	4,00		1		4,00
Troubles d'adaptation	4,00		1		4,00
Épuisement	3,00		1		3,00
Absence	1,00		1		1,00
Total		0	5	0,00	17,00

L'écart entre le nombre d'employés ayant consulté (4) et le nombre d'individus par motif (5) est dû au fait que certains individus ont consulté pour plus d'un motif primaire. 1 individus ont consulté pour 2 motifs, 0 individus ont consulté pour 3 motifs.

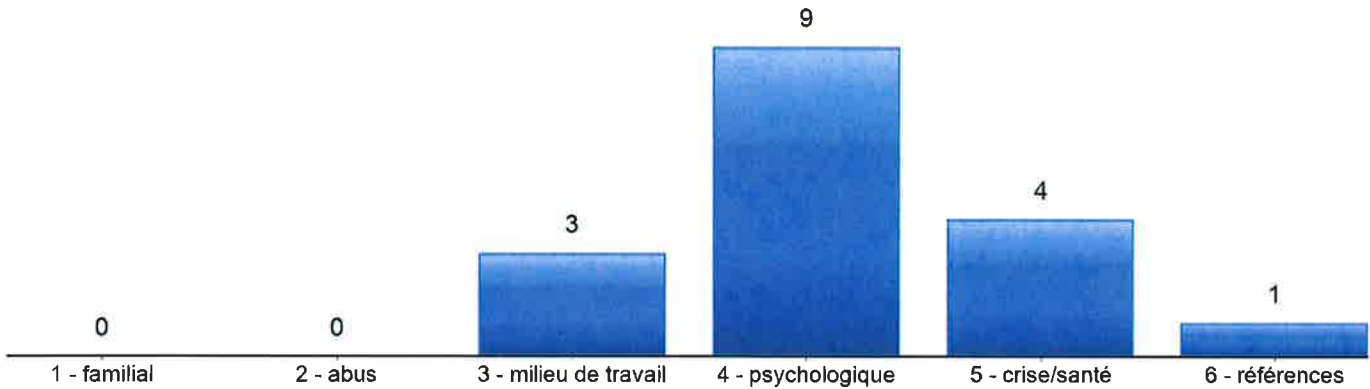
Nouvelles personnes inscrites :	4	Nombre d'employés total :	92,00
% de nouvelles personnes :	100%	Consultations reliées au travail (% individus) :	0%
Nombre de personnes ayant consulté :	4	Consultations reliées au travail (% heures) :	0%

CHSLD ST-VINCENT MARIE

Rapport Statistique Cumulatif

Période du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

Nombre d'heures de consultation par catégorie de problématique



1 - FAMILIAL	2 - ABUS	3 - MILIEU DE TRAVAIL	4 - PSYCHOLOGIQUE	5 - CRISE/SANTÉ	6 - RÉFÉRENCES
1.1 Impact de l'alcoolisme	2.1 Drogues	3.1 Performance	4.1 Anxiété/Angoisse	5.1 Assaut	6.1 Financier
1.2 Cercle familial	2.2 Alcool	3.2 Carrière	4.2 Dépression	5.2 Viol	6.2 Légal
1.3 Conjugal / Marital	2.3 Drogues / Alcool	3.3 Conflits de travail	4.3 Stress	5.3 Suicide	6.3 Aînés / Santé des enfants
1.4 Éducation des enfants	2.4 Dépendance pharmacologique	3.4 Insatisfaction	4.4 Phobie	5.4 Traumatisme	6.4 Retraite
1.5 Fratrie	2.5 Joueur	3.5 Harcèlement non spécifique	4.5 Relations interpersonnelles	5.5 Réaction de deuil	6.5 Désintoxication/Hospitalisation
1.6 Relations sociales	2.6 Alimentaire	3.6 Supervision	4.6 Troubles sexuels	5.6 Crise existentielle	6.6 Spécialiste
1.7 Troubles scolaires	2.7 Abus sexuel	3.7 Post-traumatique	4.7 Estime de soi	5.7 Psychiatrique	6.7 Autres (spécifier)
1.8 Divorce / Séparation	2.8 Conjoint	3.8 Épuisement	4.8 Colère	5.8 Douleurs Chroniques	6.8 Absence
	2.9 Inceste	3.9 Perte d'emploi	4.9 Comportement	5.9 Maladie	6.9 Nutrition
	2.10 Dépendance affective	3.10 Relations avec collègues	4.10 Troubles de personnalité	5.10 Troubles d'adaptation	6.10 Orthopédagogue (E)
		3.11 Relations avec un subordonné	4.11 Troubles de panique		6.11 Orthopédagogue (I)
		3.12 Relations avec un supérieur	4.12 Insomnie/Sommeil		6.12 Ergothérapeute (E)
		3.13 Harcèlement sexuel	4.13 Affirmation de soi		6.13 Ergothérapeute (I)
		3.14 Harcèlement psychologique			6.14 Temps de déplacement
		3.15 Violence			6.15 Santé Globale
		3.16 Stress organisationnel			6.16 Santé cardiovasculaire
		3.17 Conseil de gestion			6.17 Activité physique
					6.18 Cessation tabagique
					6.19 Perte de poids

CHSLD ST-VINCENT MARIE
Rapport Statistique Cumulatif

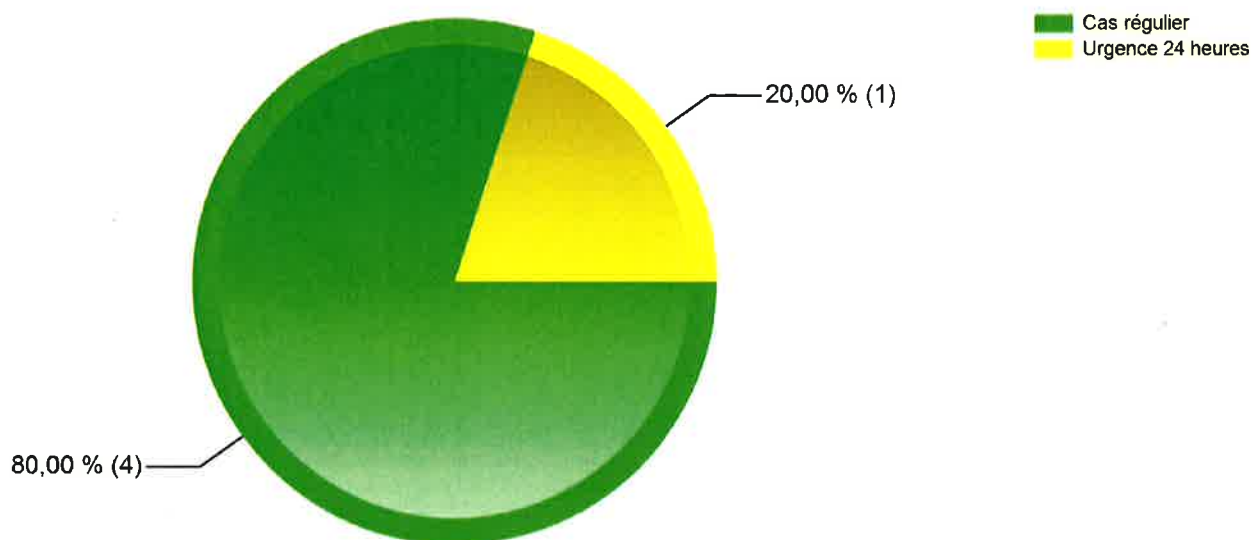
Période du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

Nombre de dossiers par période			
Période	Dossiers ouverts en cours de période	Nouveaux dossiers créés en cours de période	Dossiers fermés en cours de période
Octobre 2017	2	2	0
Novembre 2017	3	3	2
Dossiers fermés par le système à la fin de l'année contractuelle			3
	5	5	5

CHSLD ST-VINCENT MARIE
Rapport Statistique Cumulatif

Période du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

Évaluation de l'urgence des demandes



Vert	Cas régulier, rendez-vous dans les délais normaux.
Jaune	Urgence minimale, consultation en bureau ou au téléphone dans les 24 heures.
Orange	Urgence, intervention téléphonique immédiate (ou en personne si possible) avec un professionnel.
Rouge	Urgence maximale, appel des services d'urgence pour une intervention immédiate. Maintien du contact téléphonique avec la personne en détresse jusqu'à l'arrivée des services d'urgence.
Bleu	Soutien post-traumatique, médiation et autres.

Répartition du nombre de demandes

Nombre de demandes reçues	5
Utilisateurs du service	4

Note: Il est habituel, tant dans le cadre d'un PAE que dans un contexte de consultations privées, qu'approximativement 10% des demandes ne se concrétisent pas en suivi.



CHSLD ST-VINCENT MARIE
Rapport Statistique Cumulatif

Période du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017

2018

Monsieur Daniel Leclair
CHSLD Âge3 inc.
4410, boulevard Saint-Martin Ouest
Laval (Québec) H7T 1C3

Le 24 octobre 2017

Page 1 de 2

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1172590540

CNI : Coûts non imputés.

*Pour joindre la CNESST, un seul
numéro : 1 844 838-0808*

*Pour de l'assistance, des conseils et de
la formation en matière de prévention,
contactez l'association sectorielle
paritaire (ASP) :*

*ASP - Affaires sociales
1 800 361-4528*

*Le taux de prime a été établi en tenant
compte de votre participation, pendant
au moins une année, à une mutuelle de
prévention.*

*Le taux de l'unité correspond au taux
général d'une unité visant une activité
relevant de la compétence
provinciale. Ce taux comprend 0,17 \$
servant au financement du programme
« Pour une maternité sans danger ».*

*Ce document vous sera utile pour
effectuer vos versements périodiques
et pour produire votre Déclaration des
salaires.*

Unité de classification : 59030

Titre : Centre d'hébergement et de soins de longue durée

Dossier d'expérience	Taux de l'unité	Taux personnalisé sans CNI	Taux personnalisé CNI	Taux d'ASP	Taux de prime			
79752941	2,37 \$	1,90 \$	+	0,44 \$	+	0,023 \$	=	2,363 \$

(Taux par tranche de 100 \$ de salaire assurable)

	Taux de versement périodique
Taux servant au calcul des versements périodiques	= 2,36 \$

(Taux par tranche de 100 \$ de salaire assurable)

Nous vous invitons à communiquer avec un de nos préposés aux renseignements si vous avez besoin de renseignements supplémentaires à ce sujet.

Vous pouvez également demander la révision de cette décision, par écrit, dans les 30 jours suivant la réception du présent document. Un formulaire Demande de révision est disponible à cnesst.gouv.qc.ca/sst. Le taux de versement périodique ne peut être contesté. Le taux de prime est donné à titre indicatif.

Guy Laplante, directeur
Centre de l'inscription des employeurs
et de l'expertise en financement
C. P. 1200, succ. Terminus
Québec (Québec) G1K 7E2
Tél. : 1 844 838-0808
Télec. : 1 855 233-6375
cnesst.gouv.qc.ca/sst

ANNEXE 7

Rapport annuel Comité des usagers

**ANNEXE - 3 - RAPPORT FINANCIER DES COMITÉS DES USAGERS
ACCOMPAGNANT LA CIRCULAIRE 2016-021 (03.01.53.01)**

EXERCICE FINANCIER DE LA PÉRIODE DU : 1^{ER} AVRIL 2017 au 31 mars 2018

Une fois ce rapport financier dûment complété, veuillez suivre les modalités indiquées dans l'**ANNEXE 1** intitulée « Instructions générales des annexes accompagnant la circulaire 2016-021 ».

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :	CHSLD Saint-Vincent-Marie		
NUMÉRO DE PERMIS DE L'ÉTABLISSEMENT :	5123-4003		
SOLDE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Surplus / (Déficit), au début de l'exercice visé)	(a)		0 \$
BUDGET TOTAL ALLOUÉ PAR L'ÉTABLISSEMENT AU COMITÉ DES USAGERS (Au cours de l'exercice visé)	(b)		6 000 \$
TOTAL DES REVENUS (a)+(b) = (c)	(c)		6 000 \$
DONS (Lorsqu'un don est destiné spécifiquement à un CU, l'établissement doit rendre la totalité de ce montant disponible au CU concerné sans amputer son financement annuel).			0 \$

1. DÉPENSES GÉNÉRALES		
Soutien professionnel		
Fournitures de bureau (papeterie, photocopies, etc.)		
Publication de documents du comité		
Communications interurbaines		
Frais de recrutement		
Formations des membres du comité		
Colloques, congrès, conférences		517 \$
Frais de déplacement, hébergement		
Frais postaux		
Allocation personne-ressource		
Abonnements revues et journaux		290 \$
Cotisation à un regroupement représentant les comités d'usagers		325 \$
Autres (précisez) : frais bancaires		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		

2.A - DÉPENSES SPÉCIFIQUES RELIÉES AU MANDAT DU COMITÉ DES USAGERS DU CENTRE INTÉGRÉ		
REPRÉSENTATION		
Précisez :		
Précisez :		
Précisez :		
Précisez :		
COORDINATION		
Précisez :		
Précisez :		
Précisez :		
Précisez :		
HARMONISATION		
Précisez :		
Précisez :		
Précisez :		
Précisez :		

2.B - DÉPENSES SPÉCIFIQUES RELIÉES AU MANDAT DU COMITÉ DES USAGERS OU DE RÉSIDENTS

RENSEIGNER SUR LES DROITS ET OBLIGATIONS

Publications (dépliants, lettres d'information, etc.)		136 \$
Activités d'information auprès des usagers et des proches		287 \$
Déplacement, hébergement		
Matériel de promotion (précisez ci-dessous)		
Précisez :	promotion du comité sacs pour résidents et familles	676 \$
Précisez :	Calendrier du RPCU	292 \$
Précisez :		
Précisez :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		

PROMOUVOIR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES CONDITIONS DE VIE

Publications (dépliants, lettres d'information, etc.)		
Activités d'information auprès des usagers et des proches		
Matériel de promotion (précisez ci-dessous)		
Précisez :		
Précisez :		
Précisez :		
Précisez :		
Précisez :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		

ÉVALUER LE DEGRÉ DE SATISFACTION DES USAGERS

Activités d'évaluation de la satisfaction des usagers		
Outils d'évaluation (élaboration d'un questionnaire, sondage, etc.)		
Honoraires professionnels		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		

DÉFENDRE LES DROITS ET LES INTÉRÊTS COLLECTIFS OU INDIVIDUELS

Activités de promotion sur la défense des droits		
Honoraires professionnels		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		

ACCOMPAGNER ET ASSISTER DANS TOUTE DÉMARCHE LORS D'UNE PLAINTÉ

Frais de déplacement		
Honoraires professionnels		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		
Autres (précisez) :		

TOTAL DES DÉPENSES	(d)	2 523 \$
SOLDE AU 31 MARS 2018 (Surplus / (Déficit), à la fin de l'exercice visé) (c)-(d)=(e) Le solde dans la case (e) représente le montant devant être récupéré par l'établissement	(e)	3 477 \$

ANNEXE 8

Résultats financiers

Rapport de direction

Les états financiers du CHSLD Saint-Vincent-Marie ont été complétés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation fidèle, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que les particularités prévues au Manuel de gestion financière édicté en vertu de l'article 477 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.


Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes qu'elle considère nécessaire. Celui-ci fournit l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées adéquatement et au moment opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du CHSLD Saint-Vincent-Marie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Les états financiers ont été audités par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. dûment mandatée pour se faire, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son apport expose la nature de l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de son opinion. La firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Line Mercier
Directrice générale



Cindy Bowles
Conseillère gestion financière

ÉTAT DES RÉSULTATS

	Budget	Exploitation Ex.courant (R.deP358 C4)	Immobilisations Exercice courant (Note 1)	Total Ex.courant C2+C3	Total Ex. préc
	1	2	3	4	5
REVENUS					
Subventions MSSS (FI:P408)	1	5 812 753	5 853 265	5 853 265	5 402 872
Subventions Gouvernement du Canada (FI:P294)	2				
Contributions des usagers	3	1 225 421	1 225 421	1 225 421	1 193 190
Ventes de services et recouvrements	4	8 522	8 522	8 522	27 795
Donations (FI:P294)	5				
Revenus de placement (FI:P302)	6				
Revenus de type commercial	7				
Gain sur disposition (FI:P302)	8				
	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	10	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres revenus (FI:P302)	11	12 076	12 076	12 076	12 977
TOTAL (L.01 à L.11)	12	7 058 772	7 099 284	7 099 284	6 636 834
CHARGES					
Salaires, avantages sociaux et charges sociales	13	4 646 011	4 646 011	4 646 011	4 412 795
Médicaments	14	78 933	78 933	78 933	88 436
Produits sanguins	15				
Fournitures médicales et chirurgicales	16	41 885	41 885	41 885	56 100
Denrées alimentaires	17	128 417	128 417	128 417	135 677
Rétributions versées aux ressources non institutionnelles	18				
Frais financiers (FI:P325)	19				
Entretien et réparations, y compris les dépenses non capitalisables relatives aux immobilisations	20	91 471	131 983	131 983	112 780
Créances douteuses	21	6 088	6 088	6 088	414
Loyers	22	993 863	993 863	993 863	974 375
Amortissement des immobilisations (FI:P422)	23		XXXX		
Perte sur disposition d'immobilisations (FI:P420, 421)	24		XXXX		
Dépenses de transfert	25				
	26	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres charges (FI:P325)	27	1 026 140	1 209 606	1 209 606	816 390
TOTAL (L.13 à L.27)	28	7 012 808	7 236 786	7 236 786	6 596 967
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (L.12 - L.28)	29	45 964	(137 502)	(137 502)	39 867

Note 1: la colonne 3 s'applique aux établissements publics seulement

ÉTAT DES SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS

		Fonds Exploitation Ex.courant	Fonds immobilisations Ex.courant	Total Ex.courant (C1+C2)	Total Ex.préc.	Notes
		1	2	3	4	
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	1	(46 556)		(46 556)	(86 423)	
Modifications comptables avec retraitement des années antérieures (préciser)	2					
Modifications comptables sans retraitement des années antérieures (préciser)	3				XXXX	
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS AU DÉBUT REDRESSÉS (L.01 à L.03)	4	(46 556)		(46 556)	(86 423)	
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	5	(137 502)		(137 502)	39 867	
Autres variations:						
Transferts interétablissements (préciser)	6					
Transferts interfonds (préciser)	7					
Autres éléments applicables aux établissements privés conventionnés (préciser)	8		XXXX			
	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	
TOTAL DES AUTRES VARIATIONS (L.06 à L.09)	10					
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS À LA FIN (L.04 + L.05 + L.10)	11	(184 058)		(184 058)	(46 556)	
Constitués des éléments suivants:						
Affectations d'origine externe	12	XXXX	XXXX			
Affectations d'origine interne	13	XXXX	XXXX			
Solde non affecté (L.11 - L.12 - L.13)	14	XXXX	XXXX	(184 058)	(46 556)	
TOTAL (L.12 à L.14)	15	XXXX	XXXX	(184 058)	(46 556)	

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	FONDS	Exploitation	Immobilisations	Total Ex.courant (C1+C2)	Total Ex.préc.
	1	2		3	4
ACTIFS FINANCIERS					
Encaisse (découvert bancaire)	1	(25 010)		(25 010)	97 270
Placements temporaires	2				
Débiteurs - MSSS (FE:P362, FI:P408)	3	468 594		468 594	115 639
Autres débiteurs (FE:P360, FI: P400)	4	1 402 496		1 402 496	1 310 759
Avances de fonds aux établissements publics	5	XXXX			
Créances interfonds (dettes interfonds)	6				
Subvention à recevoir (perçue d'avance) - réforme comptable (FE:P362, FI:P408)	7	368 781		368 781	373 068
Placements de portefeuille	8				
Frais reportés liés aux dettes	9	XXXX			
	10	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Actifs destinés à la vente	11	XXXX			
Autres éléments (FE: P360, FI: P400)	12	(43 005)		(43 005)	173 076
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS (L.01 à L.12)	13	2 171 856		2 171 856	2 069 812
PASSIFS					
Emprunts temporaires (FE: P365, FI: P403)	14				
Créditeurs - MSSS (FE: P362, FI: P408)	15				
Autres créditeurs et autres charges à payer (FE: P361, FI: P401)	16	1 939 061		1 939 061	1 719 347
Avances de fonds - enveloppes décentralisées	17	XXXX			
Intérêts courus à payer (FE: P361, FI: P401)	18				
Revenus reportés (FE: P290 et 291, FI: P294)	19	6 630		6 630	1 880
	20	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Dettes à long terme (FI: P403)	21	XXXX			
Passif au titre des sites contaminés (FI: P401)	22	XXXX			
Passif au titre des avantages sociaux futurs (FE: P363)	23	463 040	XXXX	463 040	465 215
	24	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres éléments (FE: P361, FI: P401)	25				
TOTAL DES PASSIFS (L.14 à L.25)	26	2 408 731		2 408 731	2 186 442
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)(L.13 - L.26)	27	(236 875)		(236 875)	(116 630)
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations (FI: P423)	28	XXXX			
Stocks de fournitures (FE: P360)	29		XXXX		
Frais payés d'avance (FE: P360, FI: P400)	30	52 817		52 817	70 074
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS (L.28 à L.30)	31	52 817		52 817	70 074
CAPITAL-ACTIONS ET SURPLUS D'APPORT	32		XXXX		
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS (L.27 + L.31 - L.32)	33	(184 058)		(184 058)	(46 556)

Obligations contractuelles (pages 635-00 à 635-03) et PPP (638-01 et 638-02)

Droits contractuels (page 270)

Éventualités (page 270)

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

		Budget	Fonds Exploitation	Fonds Immobilisations	Total - Ex.Courant (C2+C3)	Total - Ex.Précédent
		1	2	3	4	5
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	1	(116 630)	(116 630)		(116 630)	(134 828)
Modifications comptables avec retraitements des années antérieures	2					
Modifications comptables sans retraitements des années antérieures	3					XXXX
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT REDRESSÉ (L.01 à L.03)	4	(116 630)	(116 630)		(116 630)	(134 828)
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (P.200, L.29)	5	45 964	(137 502)		(137 502)	39 867
VARIATIONS DUES AUX IMMOBILISATIONS:						
Acquisitions (FI:P421)	6		XXXX			
Amortissement de l'exercice (FI:P422)	7		XXXX			
(Gain)/Perte sur dispositions (FI:P208)	8		XXXX			
Produits sur dispositions (FI:P208)	9		XXXX			
Réduction de valeurs (FI:P420, 421-00)	10		XXXX			
Ajustements des immobilisations	11		XXXX			
	12	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	13	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
TOTAL DES VARIATIONS DUES AUX IMMOBILISATIONS (L.06 à L.13)	14		XXXX			
VARIATIONS DUES AUX STOCKS DE FOURNITURES ET AUX FRAIS PAYÉS D'AVANCE:						
Acquisition de stocks de fournitures	15			XXXX		
Acquisition de frais payés d'avance	16	17 257	17 257		17 257	(21 669)
Utilisation de stocks de fournitures	17			XXXX		
Utilisation de frais payés d'avance	18					
TOTAL DES VARIATIONS DUES AUX STOCKS DE FOURNITURES ET AUX FRAIS PAYÉS D'AVANCE (L.15 à L.18)	19	17 257	17 257		17 257	(21 669)
Autres variations des surplus (déficits) cumulés	20					
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (L.05 + L.14 + L.19 + L.20)	21	63 221	(120 245)		(120 245)	18 198
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN (L.04 + L.21)	22	(53 409)	(236 875)		(236 875)	(116 630)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 1. - Constitution et mission

Centre d'hébergement St-Vincent-Marie (ci-après l'« établissement »), un établissement privé conventionné, a été constitué en corporation par lettres patentes sous l'autorité de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2). Il a pour mandat de promouvoir la santé, le bien-être et la contribution active de la population du territoire de l'établissement en orchestrant les soins de santé et les services sociaux, en misant sur l'accessibilité, la qualité et la sécurité, tout en favorisant les partenariats afin de faciliter le cheminement intégré des personnes.

Le siège social de l'établissement est situé à Montréal.

Note 2. - Modification comptable

Actifs, actifs éventuels et droits contractuels

Le 1^{er} avril 2017, l'établissement a adopté les recommandations des nouveaux chapitres SP 3210, « Actifs », SP 3320, « Actifs éventuels », et SP 3380, « Droits contractuels », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Conformément aux dispositions transitoires, ces nouvelles normes, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2017, ont été appliquées prospectivement.

L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers de l'établissement.

Apparentés

Le 1^{er} avril 2017, l'établissement a adopté les recommandations des nouveaux chapitres SP 2200, « Information relative aux apparentés », et SP 3420, « Opérations inter entités », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Conformément aux dispositions transitoires, ces nouvelles normes, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2017, ont été appliquées prospectivement.

L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers de l'établissement.

Note 3. - Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Le présent rapport financier annuel est établi conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, en tenant compte des particularités du Manuel de gestion financière rédigé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et prescrites par l'article 477 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2).

Utilisation d'estimations

La préparation du rapport financier AS-471 exige que la direction de l'établissement ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, des revenus et des charges de l'exercice ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

Les chapitres SP 1201, « Présentation des états financiers » et SP 3450, « Instruments financiers » du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* requièrent la présentation d'un état des gains et pertes de réévaluation lorsque l'entité qui présente les états financiers détient des instruments financiers évalués à leur juste valeur ou libellés en devises étrangères. Le format du rapport financier annuel AS-471, prescrit par le ministère de la Santé et des Services sociaux en vertu de l'article 300 n'inclut pas cet état financier puisque la grande majorité des entités du réseau de la santé et des services sociaux ne détient pas d'instruments financiers devant être évalués à la juste valeur considérant notamment les limitations imposées par l'article 265 de cette loi relativement à l'acquisition d'actions d'une personne morale.

Considérant que l'établissement ne détient aucun élément devant être comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises. La présentation de cet état financier n'est donc pas requise.

Comptabilité d'exercice

La comptabilité d'exercice est utilisée tant pour l'information financière que pour les données quantitatives non financières.

Ainsi, il comptabilise les opérations et les faits dans l'exercice au cours duquel ils se produisent, sans égard au moment où ils donnent lieu à un encaissement ou un décaissement.

Les revenus et les charges qui ne peuvent être estimés au prix d'un effort raisonnable à la date des états financiers sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils donnent lieu à un encaissement ou un décaissement.

Comptabilité par fonds

Étant un établissement privé, Centre d'hébergement St-Vincent-Marie n'est pas tenu de créer et de maintenir un fonds d'immobilisations. Il n'est pas assujéti à la politique de capitalisation des immobilisations.

Revenus de subvention

Les subventions gouvernementales du Québec ou de tout autre gouvernement, ou d'organismes inclus dans leur périmètre comptable, reçues ou à recevoir, sont constatées aux revenus dans l'exercice au cours duquel le cédant les a dûment autorisées et lorsque l'établissement a respecté tous les critères d'admissibilité, s'il en est.

En présence de stipulations précises imposées par le cédant quant à l'utilisation des ressources ou aux actions que l'établissement doit poser pour les conserver, ou en présence de stipulations générales et d'actions ou de communications de l'établissement, les subventions gouvernementales sont d'abord comptabilisées à titre de revenus reportés, puis passées aux résultats au fur et à mesure que les stipulations sont satisfaites.

Une subvention pluriannuelle en provenance d'un ministère, d'un organisme budgétaire ou d'un fonds spécial n'est dûment autorisée par le Parlement que pour la partie pourvue de crédits au cours de l'exercice ou figurant au budget de dépenses et d'investissement votés annuellement par l'Assemblée nationale, respectivement, comme stipulé dans la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts (RLRQ, chapitre S-37.01).

Revenus provenant des usagers

Les revenus provenant des usagers comprennent les sommes exigibles selon les tarifs établis par règlement, pour l'hébergement d'usagers hébergés dans une installation maintenue par un établissement public ou privé conventionné ou dans une ressource intermédiaire ou de type familial.

Ils incluent également les montants imposés aux usagers ayant un statut de résidents du Québec, à des non-résidents du Québec ou du Canada et à des tiers responsables pour des services rendus à des usagers en vertu de lois du Québec, du Canada ou de tout autre gouvernement, pour des soins ou des services qui ne sont pas de la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux en vertu de la Loi sur l'assurance-hospitalisation (RLRQ, chapitre A-28) ou de la Loi sur les services de santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), ainsi que les montants payables par un bénéficiaire résident recevant des soins de courte durée pour l'occupation d'une chambre privée ou semi-privée, selon les tarifs exigibles en vertu de l'article 10 du Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-hospitalisation (RLRQ, chapitre A-28, r.1).

Ces revenus sont constatés au moment de la prestation de services et sont diminués des déductions, exonérations et exemptions accordées à certains de ceux-ci.

Ventes de services et recouvrements

Les ventes de services représentent des ventes effectuées à partir d'un centre d'activités, autres que la prestation de services aux usagers. Elles sont comptabilisées dans les revenus au fur et à mesure que les services sont rendus.

Les revenus de recouvrement sont constitués des récupérations, en tout ou en partie, d'une charge incluse dans le coût direct brut pris en charge par un centre d'activités. Ils excluent tout revenu d'un usager pour des services ou des soins qu'un établissement est appelé à rendre ou vente de services. Ils sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils ont lieu.

Revenus de type commercial

Ces revenus émanent de l'exploitation d'activités commerciales comme la cantine et le casse-croûte et la location d'immeubles. Ils sont constatés aux résultats de l'exercice au cours duquel les biens sont livrés et les services sont rendus.

Salaires, avantages sociaux et charges sociales

Les charges relatives aux salaires, avantages sociaux et charges sociales sont constatées dans les résultats de l'exercice au cours duquel elles sont engagées, sans considération du moment où les opérations sont réglées par un décaissement.

En conséquence, les obligations découlant de ces charges courues sont comptabilisées à titre de passif. La variation annuelle de ce compte est portée aux charges de l'exercice.

Frais financiers

Les frais financiers comprennent les intérêts sur la dette à long terme.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont des contrats qui donnent lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour une autre.

Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés au coût après amortissement, sauf les placements de

portefeuille constitués d'instruments de capitaux propres et les instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur.

- Actifs financiers évalués au coût après amortissement

Les instruments financiers dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse (découvert bancaire), les débiteurs MSSS, les autres débiteurs, les créances inter fonds, la subvention à recevoir - réforme comptable et les placements de portefeuille.

Plus spécifiquement :

Encaisse

L'encaisse représente le solde aux livres.

- *Débiteurs MSSS*

Les débiteurs MSSS sont comptabilisés au coût et ne font l'objet d'aucune provision pour créances douteuses.

- *Autres débiteurs*

Les autres débiteurs sont présentés à leur valeur recouvrable nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est comptabilisée aux charges non réparties de l'exercice.

- Passifs financiers évalués au coût après amortissement

Les passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, et comprennent les créditeurs MSSS, les autres créditeurs et autres charges à payer et les intérêts courus à payer.

Plus spécifiquement :

- *Créditeurs et autres charges à payer*

Les créditeurs et autres charges à payer englobent notamment les sommes dues aux fournisseurs, les salaires et les déductions à la source et les charges sociales courus à payer, l'impôt provincial à payer prélevé sur les salaires versés, la provision pour les passifs éventuels.

Les fournisseurs incluent tout passif relatif à des travaux effectués, des marchandises reçues ou des services rendus.

- *Intérêts courus à payer*

Les intérêts courus à payer au 31 mars sur toutes les dettes doivent être comptabilisés.

- *Dettes à long terme*

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé lors de l'émission.

Passifs

Les passifs sont des obligations actuelles d'un établissement envers des tiers, résultant d'opérations ou d'événements passés et dont le règlement prévu donnera lieu à une sortie future de ressources représentatives d'avantages économiques.

Ils sont constatés lorsqu'il existe une base de mesure appropriée pour procéder à une estimation raisonnable du montant.

Les passifs (autres que les passifs financiers) comprennent les revenus reportés, le passif au titre des avantages sociaux futurs, et les autres éléments de passif.

- *Passif au titre des avantages sociaux futurs*

Le passif au titre des avantages sociaux futurs comprend principalement les obligations découlant de l'assurance salaire, les congés de maladie et de vacances cumulés.

- *Provision pour vacances*

Les obligations découlant des congés de vacances des employés sont estimées à partir des heures cumulées au 31 mars 2018 et des taux horaires prévus en 2018-2019. Elles ne sont pas actualisées, car elles sont payables au cours de l'exercice suivant.

- *Provision pour assurance salaire*

Les obligations découlant de l'assurance salaire sont évaluées annuellement par le ministère de la Santé et des Services sociaux selon une méthode basée sur la moyenne des observations d'établissements qui tient compte de la répartition de l'assurance salaire par groupe d'âge et groupe d'emploi. Elle considère également les charges en assurances salaires observées au rapport financier annuel AS-471 des trois derniers exercices financiers complets au moment de l'évaluation. La variation annuelle de la provision pour assurance salaire est constatée dans les charges non réparties.

- *Provision pour congés de maladie*

La provision pour congés de maladie-années courantes est évaluée sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux. Ainsi, le personnel à temps régulier bénéficie annuellement de 9,6 jours de congé de maladie. Les journées de maladie non utilisées sont payables une fois par année, en décembre. La provision inclut donc les journées non utilisées depuis le paiement jusqu'au 31 mars, selon les taux horaires prévus en 2018-2019. Ces obligations ne sont pas actualisées, car elles sont payables au cours de l'exercice suivant.

- *Provision pour droits parentaux*

Les obligations découlant des droits parentaux sont évaluées sur la base du nombre d'employés en congé parental au 31 mars 2018 et la rémunération versée pour l'exercice 2018-2019, laquelle est répliquée pour le reste de la durée du congé ou au maximum jusqu'au 31 mars 2019.

La variation annuelle est ventilée dans les centres et sous-centres d'activités concernés.

Actifs financiers

Les actifs financiers sont des ressources financières qui peuvent être utilisées pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures. Ils ne sont pas destinés à être utilisés pour la prestation de services publics.

Ils sont constatés lorsqu'il existe une base de mesure appropriée pour procéder à une estimation raisonnable du montant.

Les actifs financiers, autres que les instruments financiers, sont composés des éléments suivants :

Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont des éléments d'actif qui seront utilisés par l'établissement dans le cours normal de ses activités pour la prestation de services publics au cours des prochains exercices financiers.

Les actifs non financiers comprennent les frais payés d'avance et les stocks.

- Stock de fourniture

Les stocks de fourniture sont des actifs non financiers qui seront consommés dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices. Ils comprennent notamment les médicaments, les produits sanguins, les fournitures médicales et chirurgicales et les denrées alimentaires. Ils sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Ils sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont consommés.

- Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance sont des actifs non financiers représentant des débours effectués avant le 31 mars pour des services à recevoir au cours du ou des prochains exercices financiers suivants.

Ils sont imputés aux charges de l'exercice au cours duquel l'établissement consomme effectivement les services.

Classification des activités

La classification des activités tient compte des services que l'établissement peut fournir dans la limite de ses objets et pouvoirs et de ses sources de financement. Les activités sont classées en deux groupes :

Les activités principales comprennent les opérations qui découlent de la prestation des services que l'établissement est appelé à fournir et qui sont essentiels à la réalisation de sa mission dans le cadre de son budget de fonctionnement approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les activités accessoires comprennent les services que l'établissement rend, dans la limite de ses objets et pouvoirs, en sus de la prestation de services qu'il est appelé à fournir.

Les activités accessoires sont subdivisées en deux sous-groupes :

Activités accessoires complémentaires : elles n'ont pas trait à la prestation de services reliés à la mission de l'établissement. Elles peuvent toutefois constituer un apport au réseau de la santé et des services sociaux.

Activités accessoires de type commercial : elles regroupent toutes les opérations de type commercial. Elles ne sont pas reliées directement à la prestation de services aux usagers.

Centres d'activités

En complément de la présentation de l'état des résultats par nature des charges, et à moins de dispositions spécifiques, la plupart des charges engagées par l'établissement dans le cadre de ses activités principales et accessoires sont réparties par objet dans des centres d'activités.

Chacun des centres d'activités regroupe des charges relatives à des activités ayant des caractéristiques et des objectifs similaires eu égard aux services rendus. Certains centres d'activités sont subdivisés en sous-centre d'activités.

Unités de mesure

Une unité de mesure est une donnée quantitative et non financière, compilée de façon spécifique pour un centre ou un sous-centre d'activités donné dans le but de fournir une indication de son niveau d'activités. Elle représente un coût unitaire relié aux coûts directs nets ajustés soit de production de produits ou de services, soit de consommation.

Note 4. - Données budgétaires

Les données budgétaires présentées à l'état des résultats ainsi qu'à l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) aux pages 200 et 206 respectivement, relativement aux fonds d'exploitation et d'immobilisations, sont préparées selon les mêmes méthodes comptables que celles pour les données réelles et pour le même ensemble d'activités et d'opérations relativement aux fonds d'exploitation.

Note 5. - Autres débiteurs

La nature des autres débiteurs est précisée à la page 633-00 du rapport financier annuel AS-471.

Note 6. - Autres éléments d'actif

La nature des autres éléments d'actif est précisée aux pages 360-00 et 400-00 du rapport financier annuel AS-471.

Note 7. - Autres créditeurs

La nature des autres créditeurs est précisée à la page 633-00 du rapport financier annuel AS-471.

Note 8. - Immobilisations

Les immobilisations sont des actifs non financiers acquis, construits, développés ou améliorés, destinées à être utilisées de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services. Leur durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice financier. Elles sont comptabilisées au coût, lequel inclut tous les frais directement rattachés à leur acquisition, construction, développement, amélioration, y compris les frais financiers capitalisés au cours de cette période.

Les immobilisations, à l'exception des terrains, sont amorties selon une méthode logique et systématique correspondant à leur durée de vie utile.

Les différentes catégories d'immobilisations et leur durée de vie utile sont :

Catégorie	Durée
Mobilier et équipement	15 ans
Améliorations locatives et matériel roulant	10 ans
Équipement informatique	5 ans

Note 9. - Billet à recevoir

	Exercice courant	Exercice précédent
Billets à recevoir, 3,0084 % à 3,6053 %, encaissables par versements semestriels de 9 131 \$ à 11 125 \$, capital et intérêts, échéant à différentes dates jusqu'en décembre 2023	347 739 \$	376 772 \$
Tranche échéant à moins d'un an	29 671 \$	28 720 \$
	686 989 \$	769 862 \$

Les versements sur les billets à recevoir au cours des 5 prochains exercices s'élèvent à 29 671 \$ en 2019, à 30 725 \$ en 2020, à 31 652\$ en 2021, à 32 710 \$ en 2022 et à 18 288 \$ en 2023.

Note 10. - Dettes à long terme

	Exercice courant	Exercice précédent
Billets à payer, taux variant de 3,0084 % à 3,6053 %, remboursables par versements semestriels variant de 9 131 \$ à 11 125 \$, capital et intérêts, échéant à différentes dates jusqu'en décembre 2023	347 739 \$	376 772 \$
En présumant que les refinancements seront réalisés à l'échéance aux mêmes conditions que celles qui prévalaient au 31 mars 2018, l'échéancier des versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices sur la dette à long terme se détaille comme suit :		

	\$
2018-2019	29 671
2019-2020	30 725
2020-2021	31 652
2021-2022	32 710
2022-2023	18 288
2023-2024 et subséquents	204 695
Total	347 739

Note 11. - Informations relatives à l'état des flux de trésorerie

Les informations relatives à l'état des flux de trésorerie sont présentées aux pages 208-01 et 208-02 du rapport financier AS-471.

Note 12. - Gestion des risques associés aux instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, l'établissement est exposé à divers risques financiers, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque d'intérêt. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion des risques qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels sur les résultats.

Risque de crédit

Le risque de crédit associé aux débiteurs – MSSS ainsi qu'à la subvention à recevoir – réforme comptable est faible, puisque ces postes sont constitués de contributions à recevoir confirmées par le gouvernement du Québec, qui jouit d'une excellente réputation sur les marchés financiers. Ces sommes sont principalement reçues dans les quelques jours suivant la fin de l'exercice.

Afin de réduire ce risque, l'établissement s'assure d'avoir l'information complète sur les différents autres débiteurs afin de les facturer en temps opportun. Il fait parvenir des états de compte aux retardataires et achemine les comptes en souffrance à une agence de recouvrement. Il analyse régulièrement le solde des comptes à recevoir et constitue une provision pour créances douteuses adéquate, lorsque nécessaire, en basant leur valeur de réalisation estimative, compte tenu des pertes de crédit potentielles, sur l'expérience, sur l'historique de paiement, sur la situation financière du débiteur et sur l'antériorité de la créance. Au 31 mars 2018, les sommes à recevoir d'entités gouvernementales représentaient 95 % du montant total recouvrable (88 % au 31 mars 2017).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'établissement est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'établissement est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

L'établissement gère ce risque en établissant des prévisions budgétaires et de trésorerie, notamment en surveillant le solde de son encaisse et les flux de trésorerie découlant de son fonctionnement, en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à des facilités de crédit pour être en mesure de respecter ses engagements.

L'établissement est donc exposé au risque de liquidité relativement aux passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, principalement les emprunts temporaires, les créditeurs – MSSS, les autres créditeurs et autres charges à payer, les dettes à long terme.

Les autres créditeurs et autres charges à payer ont des échéances principalement dans les 30 jours suivant la fin de l'exercice.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie

futurs associés à ces instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les billets à recevoir et les dettes à long terme portent intérêt à un taux fixe et exposent donc l'établissement à un risque de variation des taux d'intérêt.

L'établissement limite son risque de taux d'intérêt par une gestion des excédents d'encaisse en fonction des besoins de trésorerie et de façon à optimiser les revenus d'intérêts. Il prévoit le remboursement des dettes à long terme selon l'échéancier prévu.

ÉTAT DES RÉSULTATS

	Budget	Activités principales	Activités accessoires	Total (C2+C3)	Exercice précédent
	1	2	3	4	5
REVENUS					
Subventions MSSS (P362)	1	5 812 753	5 853 265	5 853 265	5 402 872
Subventions Gouvernement du Canada (C2:P290/C3:P291)	2				
Contributions des usagers (P301)	3	1 225 421	1 225 421	1 225 421	1 193 190
Ventes de services et recouvrements (P320)	4	8 522	8 522	8 522	27 795
Donations (C2:P290/C3:P291)	5				
Revenus de placement (P302)	6				
Revenus de type commercial (C2:P661/C3:P351)	7				
Gain sur disposition (P302)	8				
	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	10	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres revenus (P302)	11	12 076	12 076	12 076	12 977
TOTAL (L.01 à L.11)	12	7 058 772	7 099 284	7 099 284	6 636 834
CHARGES					
Salaires, avantages sociaux et charges sociales (C2:P320/C3:P351)	13	4 646 011	4 646 011	4 646 011	4 412 795
Médicaments (P750)	14	78 933	78 933	78 933	88 436
Produits sanguins	15				
Fournitures médicales et chirurgicales (P755)	16	41 885	41 885	41 885	56 100
Denrées alimentaires	17	128 417	128 417	128 417	135 677
Rétributions versées aux ressources non institutionnelles (P650)	18				
Frais financiers (P325)	19				
Entretien et réparations (P325)	20	91 471	131 983	131 983	112 780
Créances douteuses (C2:P301)	21	6 088	6 088	6 088	414
Loyers	22	993 863	993 863	993 863	974 375
Dépenses de transfert (P325)	23				
Autres charges (P325)	24	1 026 140	1 209 606	1 209 606	816 390
TOTAL (L.13 à L.24)	25	7 012 808	7 236 786	7 236 786	6 596 967
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (L.12 - L.25)	26	45 964	(137 502)	(137 502)	39 867

ANNEXE 9

Rapport de l'auditeur indépendant

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de
Centre d'hébergement St-Vincent-Marie

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

T 514 878-2691

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Centre d'hébergement St-Vincent-Marie inclus dans la section auditée du rapport financier annuel, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats, des surplus cumulés, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Le présent rapport sur les états financiers ne couvre pas les unités de mesure et les heures travaillées et rémunérées présentées aux pages 330, 352, 650 et 660, puisqu'elles font l'objet d'un rapport d'audit distinct.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une

opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Ainsi qu'il est exigé par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, les états financiers n'incluent pas les informations financières relatives aux immobilisations, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice courant, comme nous l'avons fait pour les états financiers de l'exercice précédent. Les incidences de cette dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public sur les états financiers aux 31 mars 2018 et 2017 n'ont pas été déterminées.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe de fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre d'hébergement St-Vincent-Marie au 31 mars 2018 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés pour permettre au Centre d'hébergement St-Vincent-Marie de se conformer aux exigences en matière d'information financière du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement au Centre d'hébergement St-Vincent-Marie et au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

Rapport relatif à d'autres obligations légales ou législatives

Conformément à l'article 293 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) et à l'Annexe I du Règlement sur la gestion financière des établissements et des conseils régionaux, et sur la base des éléments probants obtenus lors de la réalisation de nos travaux d'audit sur les états financiers, à notre avis, dans tous les aspects significatifs, l'établissement s'est conformé :

- aux dispositions de la loi susmentionnée et aux règlements s'y rapportant, dans la mesure où en sont touchés ses revenus ou ses charges;

- aux explications et aux définitions se rapportant à la préparation du rapport financier annuel;
- aux définitions contenues dans le *Manuel de gestion financière* publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec en ce qui a trait à ses pratiques comptables.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.É. N.C. R. L.*¹

Montréal

Le 26 juin 2018

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A121364

ANNEXE 10

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

1. DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

1.1. Mesures de prévention

L'administrateur respecte son contrat avec le MSSS suivant les usages, l'équité et la loi.
L'administrateur agit avec prudence et diligence dans l'accomplissement de son mandat.

1.2. Conflits d'intérêts

L'administrateur agit avec loyauté et honnêteté et s'engage à déclarer par écrit tout intérêt susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts.
L'administrateur agit dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés.
L'administrateur ne confond pas les biens de sa corporation avec ses biens personnels.

1.3. Pratiques reliées à la rémunération

L'administrateur respecte les normes établies en terme de rémunération, contenues au décret sur les conditions de travail des directeurs généraux.
L'administrateur ou les membres de sa famille accepte aucun don ou legs d'un résident alors qu'il reçoit des services dans son centre.
L'administrateur gère les particularités de son contrat dans les limites prévues aux différentes composantes.

1.4. Devoirs et obligations suite à la vente d'un établissement

L'administrateur qui vend son établissement ou qui cesse d'être actionnaire garantit le droit de propriété et la qualité.
L'administrateur garde confidentiel tout renseignement de nature commerciale ou de nature à impliquer les résidents, obtenu dans le cadre de son mandat.

1.5. Mécanismes d'application

À chaque deux (2) ans, l'administrateur est responsable de l'application du présent code d'éthique. Il lui incombe de rédiger le rapport qui doit faire état annuellement des manquements au code et de s'assurer de l'intégrer aux rapports annuels de des établissements.

L'administrateur s'assure de l'accessibilité au public du présent code.

Advenant une plainte dénonçant un manquement au code d'éthique, l'administrateur responsable réunit un groupe externe formé de quatre (4) personnes, dont deux (2) membres du conseil d'administration de l'AEPC et deux (2) membres choisis parmi les propriétaires ou actionnaires d'établissements privés conventionnés.

L'administrateur qui reçoit un avantage comme suite à un manquement à ce code d'éthique est redevable envers l'État de la valeur de l'avantage reçu.